PROGRAMME D'ACTION
2013 - 2018

SAUVONS L'EAU !

AIDES FINANCIÈRES
Rhône
Méditerranée
Corse

ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Mise à jour
Novembre 2015

agence de l'eau
RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
établissement public de l'État

SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC SUR LES ENJEUX PRIORITAIRES DU TERRITOIRE

Communiquer sur les enjeux prioritaires du SDAGE sur tout le territoire (échelle départementale, régionale, bassin)

▶ **Taux de subvention** jusqu'à 50 %

Les aides peuvent être soumises à des conditions particulières ou plafonnées

Exemples d'opérations aidées

Actions de communication sur l'utilisation rationnelle de la ressource en eau, protection des captages d'eau potable, lutte contre la pollution	> • *En régie : embauche d'un chargé de mission employé par la structure porteuse de la démarche locale.* • *Missions ponctuelles d'animation réalisées par un partenaire ou un prestataire.*
Actions de communication sur les enjeux marins, le littoral, les zones humides	> *Journées d'informations, visites de sites, outils* • *En régie : embauche d'un chargé de mission employé par la structure porteuse de la démarche locale.* • *Missions ponctuelles d'animation réalisées par un partenaire ou un prestataire.*

Informer le public sur les enjeux de préservation et de gestion des milieux aquatiques (échelle régionale ou de bassin)

▶ **Taux de subvention** jusqu'à 50 %

Les aides peuvent être soumises à des conditions particulières ou plafonnées

Exemples d'opérations aidées

Actions d'**information générale** du public sur la politique de l'eau	> *Consultation du public, appel à projets, campagne de communication, outils de communication*
Actions **événementielles**	> *Journées d'informations, visites de sites, outils*

ACCOMPAGNER L'ÉDUCATION À LA GESTION DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES EN MILIEU SCOLAIRE

Au niveau régional

▶ **Taux de subvention** jusqu'à **50 %**

Les aides peuvent être soumises à des conditions particulières ou plafonnées

Exemples d'opérations aidées

Coordination des acteurs régionaux de l'éducation à l'environnement et au développement durable	*Animation de la plateforme ou convention régionale, retour d'expériences, capitalisation des outils*
Outils et supports pédagogiques liés aux animations	*Conditions d'éligibilité :* • *Mise en place d'animations ;* • *État des lieux préalable de l'existant ;* • *Validation par l'Éducation nationale ou ministère en charge de l'agriculture ;* • *Recensement et mise à disposition des outils.*

Au niveau local

- Au titre d'un dispositif contractuel ou d'un SAGE
- Sur les territoires qui ne bénéficient pas d'une démarche contractuelle ou d'un SAGE

Ces projets sont uniquement aidés dans le cadre d'un **partenariat contractuel entre une collectivité porteuse de la démarche contractuelle ou d'un SAGE et/ou un acteur régional associatif et l'agence de l'eau**. Ils doivent faire l'objet d'un engagement du porteur de projet sur des opérations autres intéressant les priorités de l'agence.

▶ **Taux de subvention** jusqu'à **50 %**

Les aides peuvent être soumises à des conditions particulières ou plafonnées

Exemples d'opérations aidées

Actions d'éducation à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques	• *En régie : embauche d'un chargé de mission employé par la structure porteuse de la démarche locale.* • *Animations en classe réalisées par un partenaire ou un prestataire.* *Conditions d'éligibilité :* • *Pas d'actions ponctuelles ;* • *Validation des actions par le ministère de tutelle de l'établissement (Éducation nationale ou ministère en charge de l'agriculture). À défaut, agrément des animateurs.*

Conditions d'éligibilité

> Le montant de l'opération doit être supérieur à 3 000 € TTC.

Toute demande d'aide financière doit être obligatoirement adressée via nos formulaires d'aide disponibles sur www.eaurmc.fr

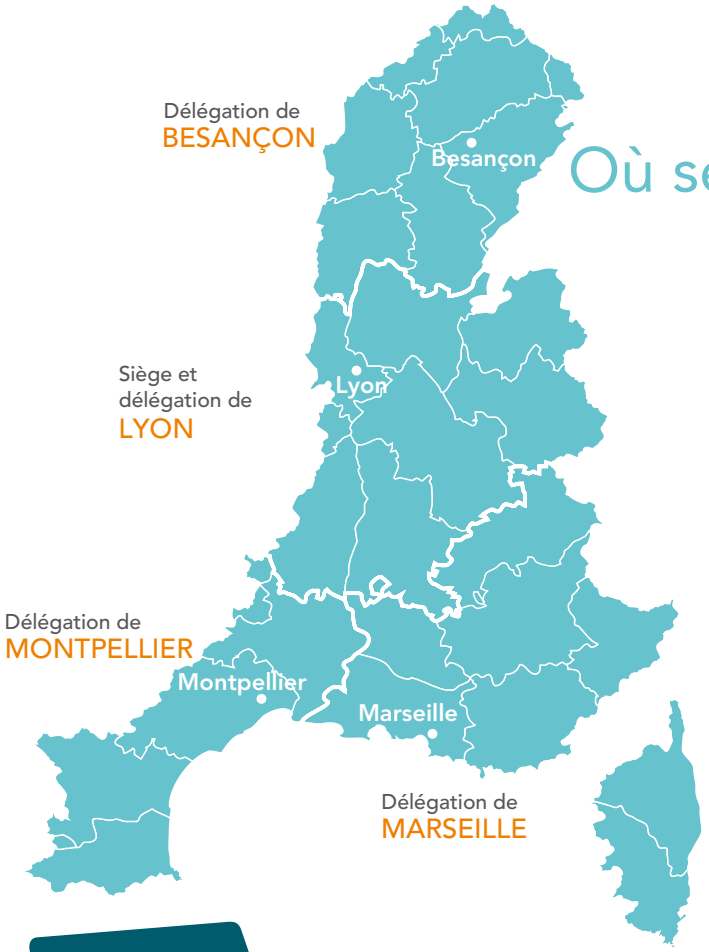

Où se renseigner et déposer une demande d'aide ?

Les aides sont soumises à des conditions d'intervention. Pour tout projet, il convient de vous renseigner auprès de la délégation dont vous dépendez :

> **DÉLÉGATION DE BESANÇON**
Tél. : 04 26 22 31 00
Départements : 21, 25, 39, 52, 68, 70, 71, 88, 90

> **DÉLÉGATION DE LYON**
Tél. : 04 72 76 19 00
Départements : 01, 07, 26, 38, 42, 69, 73, 74

> **DÉLÉGATION DE MARSEILLE**
Tél. : 04 26 22 30 00
Départements : 2A, 2B, 04, 05, 06, 13, 83, 84

> **DÉLÉGATION DE MONTPELLIER**
Tél. : 04 26 22 32 00
Départements : 09, 11, 30, 34, 48, 66

agence de l'eau
RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
établissement public de l'État

Crédits photos : Denis Palanque, Patrice Pautrat, Régis Domergue - Novembre 2015
[...bigbang.fr]